



Nos réf. : XB/CA10

VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC-2023-16 - Mise à disposition du domaine public lors de la manifestation « Carnaval » les 11 et 12 mars 2023

Le Maire de Maîche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212.1 et L 2212-2,

VU l'article L 2125-1 du Code de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la manifestation de carnaval projetée les 11 et 12 mars 2023 au centre de l'agglomération,

VU l'organisation exposée par Monsieur le président de l'association FESTI'GANG, organisatrice du Carnaval de MAÎCHE,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de laisser les organisateurs gérer l'organisation de l'espace sur le périmètre de la manifestation.

ARRETE

Article 1 : L'association FESTI'GANG est autorisée à utiliser l'espace public aux fins d'organiser sa manifestation. Le périmètre mis à disposition est composé de l'ensemble des rues Montalembert et Général de Gaulle du samedi 11 mars 2023 à 07h au dimanche 12 mars 2023 à minuit.

Article 2 : L'association organisera la mise en place des stands en veillant à ce que l'accès aux véhicules de secours soit garanti.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le préfet du Doubs,
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale,
- Monsieur le président de FESTI'GANG,

Maîche, le 14 février 2023

Le Maire,
Régis LIGIER



Accusé réception Préfecture le 16 février 2023
Publié sur le site internet le 16 février 2023